

SÉANCE DU 09 FÉVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit le 09 février, le Conseil Municipal de Pouillé dûment convoqué s'est réuni à 20H00 en session ordinaire sous la présidence de M. MAZOUÉ Dominique, Maire.

Date de convocation : 03 février 2018

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : MAZOUÉ Dominique - BARCQ Martial - BRECHOIRE Dominique - CLEMENCEAU Marie-France - GUÉRARD Jean-Luc - MARTIN Xavier - SAMAR Robert - CRAIPEAU Pascal - BRELET Alain - DUMARCHÉ Daniel

Excusés : BERTIN Aurélie - GROSSIAS Emmanuelle - BOUHIER Valentin - LEROUX Robert - CHAUVEAU Franck

Absents :

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire de séance Mr BRELET Alain.

1/ CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ AUX ENTRÉES DE BOURG

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les différents devis pour les aménagements de sécurité aux entrées de bourg (L'Hermenault, Nalliers et Mouzeuil). Les travaux seront en partie financés par le Département au titre des amendes de police.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de valider l'entreprise **SOTRAMAT TP** pour un montant de **9 324 € HT pour l'aménagement de sécurité côté L'Hermenault, 5 085 € HT pour celui côté Nalliers et 16 567 € HT pour celui côté Mouzeuil Saint Martin**, soit 30 976 € HT au total
- autorise Monsieur le Maire à signer les devis et tout document utile à ce marché.

2/ DEVENIR DE LA 5^{ème} CLASSE DU RPI POUILLÉ-SAINT VALÉRIEN À LA RENTRÉE 2018

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le courrier de Mme Anne-Marie BAZZO, Directrice Académique des services de l'éducation nationale de Vendée. Le retrait d'un 5^{ème} emploi d'enseignant en maternelle à Pouillé est à l'étude pour la rentrée 2018.

Le conseil municipal doit émettre un avis sur cette éventuelle fermeture de classe avant le 15/02/2018.

Voici quelques éléments de réflexion :

2017-2018	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
Effectif	4	8	7	14	6+7	11	7	26	9	99
Enseignant	Locca			Chosson		Prisset	Rouby-Lebeau	Hamdi		

2018-2019	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
Effectif	4	11	8	7	14	13	10	7	26	100

En dessous de 98 élèves, l'inspection académique préconise la fermeture de classe. Les TPS (=PS1) sont comptés dans les effectifs.

Le conseil municipal, au vu des effectifs et après en avoir délibéré et à l'unanimité, **donne un avis défavorable avec la mesure envisagée de retrait d'un 5^{ème} emploi d'enseignant en maternelle à Pouillé.**

3/ DEMANDE DE DETR - RÉNOVATION DE LA TOITURE DE L'ÉCOLE

Monsieur le Maire informe les conseillers que, dans le cadre de la DETR 2018, les travaux de rénovation de l'école publique peuvent être aidés par l'état.

Etant donné le caractère prioritaire de cet investissement, Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention. Le dossier est à déposer avant le 20 février 2018.

Le montant des travaux est de 21 227,92 € HT.

Le taux de subvention peut aller de 20 à 35 % des dépenses HT pour la DETR, tout en ne dépassant pas 80 % d'aides publiques.

Plan de financement :

Dépenses		Recettes	
Travaux HT	21 227,92 €	DETR (9,42 %)	2 000,00 €
		Région (fonds école – 20 %)	4 245,58 €
		Contrat Vendée Territoires (50 %)	10 613,96 €
Tva	4 245,58 €		
Total TTC	25 473,50 €	Autofinancement HT	4 368,38 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **adopte** le projet
- **approuve** le plan de financement
- **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles au dépôt de la demande de subvention auprès de la Sous-Préfecture de Fontenay-le-Comte (plateforme PAVOIS).

4/ DEMANDE DE DETR - AGRANDISSEMENT DE LA SALLE LES MARTINIÈRES

Monsieur le Maire informe les conseillers que, dans le cadre de la DETR 2018, les travaux de l'agrandissement de la salle Les Martinières peuvent être aidés par l'état.

Le montant des travaux est de 76 628,35 € HT.

Le taux de subvention peut aller de 20 à 35 % des dépenses HT pour la DETR, tout en ne dépassant pas 80 % d'aides publiques.

Plan de financement :

Dépenses		Recettes	
Travaux HT	76 628,35 €	DETR (26,10 %)	20 000 €
		Région (FRDC – 20 %)	15 325 €
		Contrat Vendée Territoires (32,61 %)	24 992 €
Tva	15 325,67 €		
Total TTC	91 954,02 €	Autofinancement HT	16 311,35 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **adopte** le projet
- **approuve** le plan de financement
- **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles au dépôt de la demande de subvention auprès de la Sous-Préfecture de Fontenay-le-Comte (plateforme PAVOIS).

QUESTIONS DIVERSES

◇ Proposition de tarifs d'emplacement au columbarium ; ce sujet sera abordé au prochain conseil municipal.

◇ Avancée du projet des éoliennes du Paisilier (Pouillé / St Etienne de Brillouet) : les travaux doivent commencer le 20/02/2018.